

Bonjour à tous,

Vous avez été admis dans en **Licence 1 Biotechnologies pour la santé à la Faculté de Médecine/Pharmacie de l'Université Grenoble Alpes.**

Pour les étudiants.es **n'ayant pas encore confirmé** leur venue sur l'application Parcoursup, vous avez jusqu'au **17 juillet inclus** pour le faire. Passé ce délai, vous serez considéré.e comme vous étant désisté.e.

Vous devez impérativement effectuer votre **inscription administrative en ligne** :

- **Pour les Primo (hors UGA) : entre le 5 et le 18 juillet 2022**
- **Pour les réinscriptions (étudiants UGA) : entre le 4 et le 18 juillet 2022.**

ATTENTION POUR LES ETUDIANTS UGA : Seuls les étudiants.es admis.es en session 1 pourront s'inscrire. Ceux en attente de résultats (session 2,...) s'inscriront par internet une fois les résultats obtenus.

Si vous ne parvenez pas à vous inscrire (et que vous n'êtes pas en attente de résultats de session 2), merci de contacter la scolarité par mail : licencesbiotechnologiessante@univ-grenoble-alpes.fr

Les inscriptions se déroulent en 3 étapes :

- I. Première étape : faire les démarches concernant la **Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC)** en vous connectant sur le site <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>
Lorsque vous vous serez acquitté.e de cette contribution d'un montant de 95€, un **code** vous sera donné. Il faudra le saisir au moment de votre inscription administrative, sans ce code vous ne pourrez pas vous inscrire.
- II. Deuxième étape : procéder à votre inscription administrative ainsi que le paiement de vos droits sur le site de l'Université Grenoble Alpes. En fonction de votre situation, consultez les pages suivantes :
 - c'est votre première inscription à l'Université Grenoble Alpes -> <https://www.univ-grenoble-alpes.fr/formation/admissions/candidater-et-s-inscrire/etape-2-inscription-administrative/etape-2-inscription-administrative-600157.kjsp>
 - vous êtes déjà inscrit à l'Université Grenoble Alpes -> <https://www.univ-grenoble-alpes.fr/formation/admissions/candidater-et-s-inscrire/etape-2-inscription-administrative/inscription-administrative-re-inscription-600403.kjsp?RH=1529672152586>

Dépôt des pièces justificatives sur internet :

Vous devrez **déposer vos pièces justificatives nécessaires pour finaliser l'inscription sur internet** via ce lien :

<https://pjweb-uga.grenet.fr/pjweb-uga/page/login.jsf>

Ce lien vous sera communiqué à la fin de votre inscription en ligne une fois votre inscription validée par le paiement en carte bancaire. Pour les Primo, vous recevrez ce lien dans les 72h qui suivent votre IA web par mail.

Pièces qui seront à déposer :

- Carte identité ou passeport,

- **Attestation de responsabilité civile** couvrant l'année universitaire 2022-2023 au nom de l'étudiant (*attention le document doit contenir la garantie des risques liés à la formation*),
- Pour les étudiants boursiers, **photocopie de l'attribution de bourse** (la notification de bourse définitive sera également à transmettre en scolarité dès réception),
- Relevés de notes du BAC, N-1 et années d'études,
- Photo d'identité pour les Primo,
- La charte TP

III. Troisième étape : la chaîne d'inscription.

- Vous devrez vous munir de votre carte étudiant pour les étudiants déjà inscrits à l'UGA, pour les Primos, avec votre carte d'identité.
- Attention, vous devez impérativement respecter le planning des inscriptions, sans quoi nous ne vous délivrerons pas votre carte étudiant (**voir planning en dernière page de ce document**).
- **Les mesures barrières devront être respectées, le port du masque sera obligatoire.**
- La chaîne d'inscription aura lieu en Salle Mazaré, bâtiment Boucherle – Domaine de la Merci – 38700 LA TRONCHE **entre le 29 août et le 2 septembre 2022.**

ATTENTION :

Vous êtes étudiant.e en licence, vous devez compléter votre contrat pédagogique de réussite (CPR) dans l'application **Conpere** (<https://conpere.univ-grenoble-alpes.fr/>).

Ce contrat précisera votre projet de formation ainsi que les mesures d'accompagnement pour la réussite qui vous seront proposées.

Concernant la réunion de rentrée : elle est obligatoire et aura lieu en présentiel le 02/09/2022 à 9h00 dans l'amphi central, bâtiment Jean Roget.

Pour information :

- Si des changements devaient avoir lieu en raison de la crise sanitaire pour l'organisation de la chaîne d'inscription et des réunions de rentrée, vous serez informé.e par mail la semaine du 22 août (date de réouverture de la scolarité). L'information sera également renseignée sur votre intranet Leo.

Nous restons à votre disposition pour toute question.

Pour information, **le secrétariat sera fermé du vendredi 22 juillet (au soir) au dimanche 21 août.**

Le secrétariat des Licences

NB :

- Si vous ne confirmez pas votre vœu dans Parcousup, vous ne pourrez pas réaliser votre inscription administrative via internet (IAweb).
- Après avoir confirmé votre vœu, vous devez attendre 48h avant de pouvoir réaliser votre IAweb.

PASSAGE PAR ORDRE ALPHABETIQUE (NOM DE FAMILLE)	DATES DE LA CHAÎNE D'INSCRIPTION
DE A à J INCLUS	LE 29/08 DE 9h00 A 12H30
DE K à Q INCLUS	LE 29/08 DE 13H30 A 17H00
DE R à Z INCLUS	LE 30/08 DE 8h30 A 12h30